

Réf: Dossier 299662

Avis de constitution

SOCIETE « ENTREPRISE AGRICOLE LES MERVEILLES DE LA TERRE » en abrégé « ENTAGRIM »

Siège Abidjan, bingerville ,Akandjé cité oribat 2, Lot 2, Ilot 5

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 29/01/2024, et enregistrés au CEPICI le 22/02/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE AGRICOLE LES MERVEILLES DE LA TERRE » en abrégé « ENTAGRIM »

Objet : La société a pour objet:
-la création et la gestion de plantations villageoises
-la production ,la collecte et la commercialisation de cultures de rentes
-la transformation des culutures de rentes
-et plus généralement ,la réalisation de toutes opérations industrielles,commerciales et financières ,se rattachant direcetement ou indirectement à l'objet social sus décrit ,ou à tous autres objets similaires susceptibles d'en faciliter l'exécution .

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, bingerville ,Akandjé cité oribat 2, Lot 2, Ilot 5

Dirigeant(s) M KEKRE AGUISSI JOSEPH (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-04681 du 10/05/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°27925/GTCA/RC/2024 du 10/05/2024

